



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 07/2015

**Construction d'un collecteur d'eaux claires et d'un collecteur
d'eaux usées au chemin du Vigny ouest,**

tronçon Fortunades - Union Vinicole

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

Lundi 20 avril 2015, 19h00, Combles de la Maison-Jaune

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Les canalisations d'épuration situées dans la partie ouest du chemin du Vigny, soit le tronçon compris entre l'Union Vinicole et la 1^{ère} passerelle CFF, ont fait l'objet d'investigations afin de connaître leur état de vétusté et de fonctionnement.

L'objectif étant de préparer le terrain pour permettre l'épuration du futur bâtiment de la voirie et des pompiers notamment, mais également de mettre en séparatif les parcelles nos 394 et 398.

Aspects techniques

Le rapport d'inspection télévisée a démontré que les collecteurs en béton sont globalement dans un état de dégradation avancée à très avancée sur les longueurs inspectées en raison de leur usure intérieure, parfois gravement usé car ayant même provoqué des cassures. Quelques fissures longitudinales sont constatées en partie supérieure de plusieurs tronçons. Des petites cassures locales sont également constatées au niveau de certains emboîtements ou de branchements latéraux de conduites secondaires non conformes.

Au vu des déficiences constatées, il s'avère que l'assainissement intégral des collecteurs en béton est à prévoir à relativement court terme. Plusieurs regards de visite sont actuellement recouverts par le goudron de la route. Les grilles de récolte des eaux de surface sont aussi dans un état vétuste.

Comme mentionné en préambule, deux parcelles sont encore en unitaire et rejettent, par la même occasion, des eaux de surface dites « claires » dans le réseau d'eaux usées ; ces eaux sont désignées comme parasites et elles ne doivent pas parvenir à la Step. Plusieurs raccordements provenant de l'amont ne sont également pas conformes.

Les travaux proposés au travers du présent préavis consistent à remplacer l'actuel collecteur d'eaux claires en béton par un collecteur en PVC d'un diamètre de 400 mm. En parallèle et en surlargeur de la fouille, un collecteur en PVC d'un diamètre de 200 mm sera construit pour récolter les eaux usées des bâtiments. Les deux collecteurs seront construits depuis la jonction avec la rue de la Gare jusqu'à la parcelle des Fortunades sur une longueur totale de 160 m'.

Les chambres de visites et les grilles de récolte d'eau de surface seront également reconstruites.

Un tube de réserve 60/72 en PE sera posé dans la fouille pour le futur équipement d'éclairage public du tronçon.

Aspects financiers

La réalisation du chantier sera particulièrement difficile car ce projet est situé en zone urbaine proche d'habitations, de zones de stationnement et de la rue de la Gare qui est une route en traversée de localité avec une densité de circulation importante (4'800 véhicules / jour). Dans ce cadre, la coordination du chantier sera un élément important à gérer pour une réalisation optimale.

Les prix appliqués dans le présent préavis sont issus de travaux récents exécutés sur le territoire communal.

Le montant total des travaux est estimé à **CHF 205'700.- HT**. Le devis a été établi par le service des infrastructures. Basé sur les prix pratiqués couramment pour ce genre de travaux, il s'établit de la manière suivante :

1) Travaux de terrassement :	152'000.-
2) Fourniture et pose de chambres de visite :	19'200.-
3) Fourniture et pose de grilles de routes :	13'300.-
4) Divers et imprévus sur position 1) :	15'200.-
5) Gestion des plans et relevés pour guichet cartographique	6'000.-
Montant total du devis HT :	205'700.-

Sorties des liquidités

4^{ème} trimestre 2015, 1^{er} trimestre 2016.

Planification des travaux

Automne 2015.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis n° 7/2015 de la Municipalité du 30 mars 2015;
oui les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. **d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de construction de deux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires au chemin du Vigny ;**
2. **d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 205'700.- hors taxes ;**
3. **de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
4. **d'amortir l'investissement relatif à l'assainissement sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 10'300.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2017.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 mars 2015

Annexe : plan de situation

Délégué de la Municipalité : M. Patrick Chollet, municipal